

La Comcom Communique

RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2020, À ST-PONS DE THOMIÈRES

Le jeudi 30 juillet dernier, les élu-e-s se réunissaient pour la 2^e fois en Conseil Communautaire. L'ordre du jour était dense, et les finances occupaient l'essentiel des points.

Après avoir présenté différents documents facilitant la communication entre élu-e-s et la connaissance de l'EPCI, le président a ouvert la séance. Le Conseil a voté les redevances concernant la gestion des déchets mais également l'avenant à la convention liant la CdCMC et l'Office de Tourisme. Cette année, exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, les taux de fiscalité concernant les ménages et les entreprises n'ont pas été votés, ils sont identiques en 2020 à ceux de 2019.

Les élu-e-s ont ensuite étudié le budget à l'équilibre proposé par le Président : le budget de la CdCMC se compose d'un budget principal et d'un budget annexe dédié aux ordures ménagères. L'ensemble représente environ 13 millions d'euros. Les élu-e-s l'ont voté à l'unanimité

Vu le contexte de crise sanitaire, ce budget 2020 est essentiellement composé de dépenses habituelles. On peut noter un programme d'investissements, relevant de la compétence GÉMAPI et représentant plus de 500 000€ de travaux. En effet, suite aux intempéries de l'automne 2018, un marché de « restauration post crues » avait été lancé en 2019. Les travaux ont commencé au début du mois de février 2020, et reprendront à l'automne, pour respecter les périodes de reproduction de la faune.

Prochain conseil : 24 septembre

www.cc-minervois-caroux.fr